



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 24/04/2026

Date d'affichage : 24/04/2026

*DELIBERATION N° 050/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Maire-Aude PECH – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Cyril ROLDAN – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :

- Benoit MARFIN donne pouvoir à Marc MODICA
- Patricia LETTERIO donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Madame Céline GARCIA

OBJET : Affectation en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2026 (c/1068) d'une partie du résultat excédentaire de clôture en fonctionnement de l'exercice 2025.

Mme Marie-Aude Pech, Adjointe au Maire chargée des finances et de la commande publique, rappelle à l'assemblée que lors du vote du compte financier unique N-1, il appartient au conseil municipal d'affecter au budget primitif N, le résultat excédentaire de clôture constaté en section de fonctionnement du compte financier unique N-1 afin de couvrir le besoin de financement en investissement de l'année.

Elle indique que l'excédent de fonctionnement de clôture du compte financier unique 2025 s'élève à 1 376 762,42 € et que l'excédent d'investissement 2025 de clôture atteint 702 464,46 €.

Par ailleurs, le montant des dépenses totales d'investissement inscrites au BP 2026, compte tenu des RAR 2025 de 355 248,46 €, s'élève à 3 069 873,21 €.

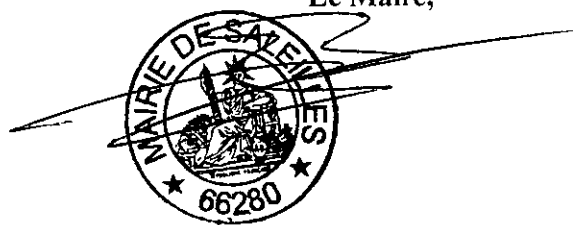
Par suite, eu égard aux dépenses d'investissement prévues en 2026, Mme Marie-Aude Pech propose d'affecter en recettes d'investissement 2026 (c/1068), une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement 2025, soit un montant de 621 329,44 €, portant ainsi le total des recettes prévues en section d'investissement 2026 à 3 069 873,21 € (compte tenu des RAR 2025 en recettes de 373 477,89 €).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme Marie-Aude Pech et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** la proposition précitée d'affectation de 621 329,44 € d'une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement 2025, au compte 1068, en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi DELCLOS

Publication le : 11 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260430-del-050-2026-DE
Date de télétransmission : 06/05/2026
Date de réception préfecture : 06/05/2026